

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XX

Québec, 21 mars 1908

No 32

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 497. — Les Quarante-Heures de la semaine, 497. — Un appel à la province de Québec 498. — Notice nécrologique, 503. — De la Séparation en France, 504. — Les journaux au Japon et aux États-Unis, 507. — Le bilan géographique de l'année 1908, 507. — Bibliographie, 510. — Nos anciennes familles 512.

— o —

Calendrier

— o —

22 DIM.	vl. b	III du Carême. Sol. de S. Joseph. <i>Kyr.</i> royal. Anniversaire de l'élection de Mgr l'Archevêque. II Vêp. de S. Joseph, mém du suiv. et du dim.
23 Lundi	b	S. Tharibe, évêque et confesseur.
24 Mardi	r	S. Savaire de N.-S. J. C. <i>dbl. maj.</i> (Ven. Iredi dernier.)
25 Merc.	b	Annunciation <i>I cl.</i> Solennité dimanche prochain. <i>Messe pro</i>
26 Jeudi	†vl	De la férie. [populo.]
27 Vend.	r	Les Cinq Plaies de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
28 Samd.	†b	S. Jean Capistran, confesseur.

— o —

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 mars, Saint-Honoré. — 25, Saint-Pierre, I. O. — 27, Chapelle des Hurons, Saint-Ambroise.

Un appel à la province de Québec



C'est nous qui donnons ce titre à l'une des sections de la causerie « éditoriale » de la livraison de mars de la revue *Extension*, et dont nous allons reproduire la presque totalité. Nous rappelons à nos lecteurs que cette publication est l'organe de la « Catholic Church Extension Society », qui est une sorte de « Propagation de la Foi » destinée à promouvoir les développements religieux au sein des Etats-Unis. Cette association, fondée en ces tout dernières années par le directeur même de l'*Extension*, que nous allons lire, a reçu les bénédictions du Pape et les encouragements de l'épiscopat des Etats-Unis, et exerce déjà une influence considérable pour le bien des âmes.

... Quelques malentendus qui aient pu avoir été occasionnés par le passé en matière de langue, nous sommes convaincu qu'il ne s'en présentera plus à l'avenir. C'est un mérite pour la hiérarchie des États-Unis d'avoir traité de façon si heureuse et si méritoire une question qui aurait pu être fertile en dangers de toutes sortes. Les races tiennent avec ténacité à leur langue. Très souvent la langue d'un peuple, lui ayant appris aux jours de l'enfance à bégayer ses sentiments religieux, trouve difficile de s'entraîner à exprimer dans un autre idiome ces mêmes sentiments.

De la manière la plus charitable qui nous soit possible, et connaissant le sentiment qui les anime à ce sujet ici aux États-Unis, nous voudrions attirer l'attention de nos confrères canadiens-français sur les occasions analogues dans leur propre pays. Plus que toute autre race, peut-être, ils y ont tenu à leur langue, et ont réclamé leurs droits de la part de leurs frères de langue anglaise. Dans leur pays, bien loin de Québec, et pourtant toujours dans la sphère de son influence, surgissent des établissements où affluent rapidement des immigrants de l'univers entier. Le Nord-Ouest canadien subit actuellement la phase d'organisation nationale que durent envisager il y a cinquante ans les États-Unis. L'Église du Canada sera-t-elle à la hauteur de la circonstance, forte de l'expérience que nos propres bévues lui auront apprise ?

L'Église au Canada, qui est en grande partie française, va-t-elle, dans l'occasion qui se présente, se montrer animée du véritable esprit catholique ?

Des catholiques de langue anglaise, allemande et polonaise, affluent au Nord-Ouest. Quelques-uns d'entre eux amènent

avec eux leur propre clergé, mais il n'en est pas ainsi des populations de langue anglaise. Voici pour le Canada français catholique l'occasion de prouver à toute l'Amérique que les droits que ses enfants réclament pour eux-mêmes aux États-Unis, eux-mêmes les accordent volontiers aux autres quand les circonstances le demandent.

L'auteur de cet article connaît le Canada.

Il y a reçu son éducation et son instruction. C'est par l'intermédiaire de la langue française qu'il y a fait ses études du cours supérieur. Les deux tiers des livres de sa bibliothèque sont en français, et des centaines de ses condisciples, amis affectueux et chers, travaillent dans la province de Québec, parmi leurs compatriotes, quelques-uns même dans le lointain Labrador. Il connaît assez le Canadien-Français chez lui pour apprécier sa valeur comme catholique, mais il lui connaît aussi un défaut, qui parfois devient presque une vertu, mais souvent aussi avoisine la fierté de façon dangereuse, à savoir son intense orgueil national. Il importe plus, mes vieux amis, de conserver le Nord-Ouest catholique que d'y voir dominer une race quelconque. Il importe plus de maintenir la population de langue anglaise et influente, qui est catholique, que de faire résonner de la musique de l'éloquence française chaque église du Nord-Ouest canadien, et il importe au-dessus de tout d'exercer une influence de missionnaire. Le choix de la langue que doit parler le prêtre dépend de la langue que parle son peuple; et la nationalité d'un évêque compte moins devant Dieu que son zèle et son aptitude à faire l'œuvre de Dieu.

Nous ne croyons pas qu'aucune de nos paroles soit destinée à vivre longtemps; mais parmi les choses que nous avons écrites, il y en a qui ne sont que la répétition de principes anciens, mais hélas! parfois mis en oubli. De tels énoncés restent toujours comme une gloire ou un reproche aux générations à venir. Ainsi en est-il de ce que nous venons de dire. Nous ne faisons que répéter ce que d'autres ont déjà dit, mais ont négligé d'écrire sans cesse. Aujourd'hui, nous, dans les États-Unis, nous nous efforçons par l'œuvre de l'*Extension* de «recueillir les fragments de crainte qu'ils ne soient perdus.» Chers confrères de Québec, vous n'avez pas encore de fragments à ramasser, mais les paniers sont pleins et vous attendent. Auriez-vous, dans cinquante ans d'ici, à vous reprocher les occasions perdues, ou à remercier Dieu d'avoir accompli votre devoir?

Le Père Kelley, dans les paroles que nous venons de traduire, fait plusieurs assertions qui sont de nature à nous causer une joie véritable. Par exemple, il félicite les évêques des États-Unis d'avoir disposé si heureusement de la question de langue dans

leur pays ; et il compte qu'il n'y aura plus à ce sujet dans l'avenir les malentendus que raconte le passé. — Nous avouons pourtant que nous n'osons pas nous laisser aller à la joie qu'une pareille nouvelle devrait nous causer. Notre ami, qui réside à Lapeer, Mich., est-il bien au fait de ce qui se passe dans la Nouvelle-Angleterre ? et ce qu'il appelle règlement de la question de langue ne se rapporte-t-il pas uniquement aux difficultés qui ont existé entre les immigrants italiens, polonais, grecs, et l'épiscopat des États-Unis ? difficultés que Rome a su aplâner et éteindre, espérons-le. S'il y a du nouveau de survenu relativement à la situation religieuse de nos compatriotes canadiens-français aux États-Unis, nous prions M. Kelley de vouloir bien nous en informer.

Mais des déclarations personnelles comme celles que nous adresse plus loin le père Kelley, sur cette même question de langue, nous les accueillons avec une joie sans mélange. « La langue que parle un prêtre, dit-il, cela dépend de la langue que parlent ses paroissiens ; Dieu regarde moins à la nationalité d'un évêque qu'au zèle et à la sagesse qu'il déploie à son service. » Il venait de nous dire, à nous les Canadiens-Français : « Il est plus important, chers amis, de voir le Nord-Ouest catholique que d'y voir une race dominer. » — Voilà des paroles d'or ! Lorsque, dans un avenir non éloigné, l'homme qui les a prononcées, homme brillamment doué et plein de dévouement pour l'Église, se verra appelé à prendre place dans la « hiérarchie » des États-Unis, nous dirons à nos compatriotes : « Allez avec confiance établir vos paroisses canadiennes dans le diocèse de l'ancien directeur de l'*Extension* ! Jamais vous n'y aurez de luttes à soutenir pour conserver vos traditions nationales ! »

Mais, pour l'instant, le Père Kelley voit notre Nord-Ouest canadien se remplir d'une foule d'immigrants de toutes les races. Et supposant que seuls, à peu près, les colons de langue anglaise n'y sont pas suivis par leur clergé national ; supposant aussi que le Canada français et catholique est plus ou moins chargé des intérêts religieux de ces immenses pays de l'Ouest, il a crainte que nous ne voulions voir, au Nord-Ouest, pas une église qui se vibre aux échos de l'éloquence française ! En d'autres termes, le directeur de l'*Extension* a peur de nous

voir imposer la langue française aux catholiques de langues anglaise du Nord-Ouest canadien.

Eh bien, c'est la première fois de notre vie que nous voyons quelqu'un prendre la peine d'exhorter les Canadiens-Français à la pratique de la tolérance envers les races étrangères. Mais, plutôt, et — comme cela arrive souvent — poussant notre générosité naturelle jusqu'à l'excès, nous dépassons souvent les limites convenables dans l'exercice de la tolérance. Pour citer quelques exemples de ce que nous sommes à cet égard, n'est-il pas ordinaire, lorsqu'il y a quelque étranger parmi les membres de l'une de nos associations, de le voir toujours remplir l'une des fonctions les plus élevées ? Malgré l'intérêt que nous avons d'avoir à la Chambre des Communes le plus grand nombre possible de nos compatriotes, ne voit-on pas toujours plusieurs de nos comtés français et catholiques représentés à Ottawa par des députés protestants et de langue anglaise ? Notre excellent ami M. Kelley, qui a passé avec nous plusieurs années dans le comté de Chicoutimi - Saguenay, se rappelle sûrement les MM. Price (de Price, Bros & Co.) qui des années durant ont représenté le comté aux assemblés parlementaires de Québec et d'Ottawa.

L'histoire toute récente a enregistré le fait que la majorité de nos députés canadiens-français a accepté, à la Chambre des Communes, une diminution des droits de nos compatriotes, au Nord-Ouest canadien, sur les terrains scolaire, religieux et de la langue française. Après cet exemple topique, n'est-il pas amusant, de voir exprimer la crainte que les catholiques de langue anglaise ne soient là-bas persécutés par nous !

En d'autres pages, l'histoire raconte qu'en tout temps nos évêques ont pris le plus grand soin de fournir aux paroisses de langue anglaise un clergé de leur nationalité, quand c'était possible, ou, en cas d'impossibilité, des prêtres parlent l'anglais, et de leur laisser, en tout cas, la plus entière liberté de sauvegarder leur langue nationale. Et lorsque les provinces canadiennes anglaises dépendaient du siège épiscopal de Québec, nos évêques de Québec ont fait tout ce qu'ils ont pu pour procurer à ces provinces des évêques et des prêtres de langue anglaise.

Nous mettons au défi n'importe quel contradicteur de trou-

ver un seul fait bien constaté qui aille à l'encontre de ce que nous venons de dire.

Il y a donc longtemps que le Canada français et catholique fournit « à toute l'Amérique la preuve que les droits qu'il réclame pour ses enfants aux États-Unis, il est tout disposé à les donner aux autres quand l'occasion s'en présente » . . .

Si quelque jour on a encore la bonté de nous donner de sages conseils, de grâce que l'on choisisse pour le faire un autre terrain que celui de la tolérance. Nous poussons déjà la tolérance jusqu'à la virtuosité!

Maintenant, pour ce qui est de la question pratique, nous dirons à notre bon ami de Lapeer que l'Église canadienne-française ne peut guère exercer d'action effective dans le Nord-Ouest canadien. Cette immense contrée de l'Ouest est aujourd'hui organisée non seulement en provinces civiles, mais aussi en provinces ecclésiastiques, diocèses et vicariats apostoliques. La Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée est chargée de ses intérêts religieux, qui sont donc entre bonnes mains. Cela fait que notre clergé n'a plus beaucoup lieu d'aller exercer son zèle dans ces régions lointaines, alors qu'il réussit très difficilement à donner des secours religieux suffisants à nos compatriotes d'ici et de la Nouvelle-Angleterre, dont l'accroissement est si rapide. Nous ne croyons pas d'ailleurs que l'épiscopat du Nord-Ouest compte beaucoup sur la province de Québec, pour en recevoir des missionnaires destinés à exercer le saint ministère parmi les catholiques de langue anglaise de l'Ouest.

Nous dirons aussi au Père Kelley que, de toute apparence, il n'y a que peu de catholiques parmi les immigrants de langue anglaise qui vont s'établir dans le Canada occidental.

Nous dirons enfin à notre ami de l'*Extension* qu'il n'y a probablement dans l'Église, à l'heure actuelle, qu'un seul prêtre qui ait fait, pour le salut des âmes et la gloire de Dieu, l'immense sacrifice de quitter le rit latin pour embrasser le rit ruthène; et que ce prêtre est un Canadien-Français. D'autre part, un bon nombre de nos jeunes gens étudient actuellement les langues des peuplades africaines, afin de pouvoir travailler au salut de leurs âmes. Ces faits démontrent, à tout le moins, que nous sommes loin de songer à placer au-dessus des intérêts religieux même nos sentiments nationaux les plus chers. H.

Notice nécrologique

LE R. P. CONAN, EUDISTE

— o —

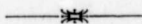
Le Père Jean-Marie Conan était né à Elven (Morbihan), le 24 mai 1867. Son frère est prêtre du diocèse de Vannes ; et il a deux sœurs. Nous adressons à tous les siens, aussi éprouvés que sa famille religieuse, nos respectueuses condoléances.

Le P. Conan fit ses études au petit séminaire de Sainte-Anne, de 1881 à 1887. En octobre 1889, il entra au noviciat de Kerlois après avoir passé deux ans au grand séminaire de Vannes. Il fut incorporé le 26 mai 1892 à la Roche-du-Theil, où il acheva ses études de théologie. Le 11 juin de la même année, il recevait à Rennes le sous-diaconat ; et en juillet 1893 la prêtrise à Vannes.

Les collèges de Versailles, de Redon, de Rennes, de Valognes, furent jusqu'en 1895 le terrain sur lequel il déploya son zèle. En 1895, il faisait généreusement le sacrifice de son pays : l'obéissance l'appela au Canada, au collège de Church Point, où il remplit tour à tour les fonctions de surveillant, de professeur de français et d'économe. En 1900, un nouvel ordre le renvoyait en France ; son talent pour la prédication le faisait entrer dans la catégorie des missionnaires. A ce titre, il vécut d'abord à Kerlois, puis à Granville.

Mais la persécution se déchaîna en France. Le jeune missionnaire n'était pas resté un an dans son pays qu'il dut le quitter à nouveau, brisant une seconde fois les liens qui l'attachaient à la terre natale et qui venaient de se reformer à peine. De 1901 à 1903, il se dévoua encore à son cher collège de Church Point. De 1903 à 1907, il fut curé de la paroisse des Sept-Iles. Depuis l'an dernier, il était seul curé de la paroisse de Clark City. C'est en accomplissant les fonctions de son ministère qu'il trouva la mort sous les glaces, subitement entrouvertes, du Saint-Laurent. Le grand fleuve a pris son corps, mais son âme aura la récompense de ceux qui sacrifient leur vie dans les travaux de l'apostolat.

(De la revue *Les SS. Cœurs de J. et M.*)



De la Séparation en France

— o —

Nos lecteurs, nous le savons, goûtent beaucoup l'éloquence de Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Nous leur offrons ici, de son récent mandement pour le carême, quelques pages qu'ils liront avec plaisir. RÉD.

... A qui en est la faute ? ... Disons-le d'abord. L'Église ne désirait certainement point la séparation. Au contraire, le premier ministre français, de 1905, la voulait certainement. Si donc il est vrai que les catholiques de France sont en cruelle posture ; s'il est vrai, encore, que ce fait est la conséquence de la séparation, on voit déjà à qui la faute.

Mais il faut examiner ces choses de plus près.

On eût pu rêver — et quelques-uns effectivement rêvaient — une séparation amiable. Elle a été violente ; pourquoi ?

Ce fut, semble-t-il, par suite d'une tradition, d'une ignorance, enfin d'une illusion.

Par suite d'une tradition... Eh oui ! Ce n'est pas la première fois que la séparation est proclamée. C'est la seconde. La première fois, ce fut en 1790. Or, dès 1790, la séparation s'opéra sans aucun recours au pontife romain. « Nous sommes une convention nationale, dit alors Camus. Nous avons assurément le pouvoir de changer la religion. » Cette idée de l'Assemblée nationale a pénétré notre Parlement. Malgré quelques avis éclairés, il s'est cru le droit de légiférer seul en matière de catholicisme ; il a démolé seul ; il a édifié seul. Il est advenu ce qui ne pouvait manquer d'advenir ; j'entends ce qui était déjà advenu. De même que Pie VI avait répudié, comme entaché de constitution civile, l'arrangement pris en 1790 par la seule Assemblée nationale ; de même Pie X a répudié, comme entaché de constitution civile, l'arrangement pris en 1905 par le seul Parlement.

La même cause a produit le même effet.

Ce n'est pas seulement une tradition qui a opéré : c'est encore une ignorance.

Comment a-t-il pu échapper à des esprits éclairés, que le catholicisme est une religion d'autorité ?

Nous disons, en effet, que l'autorité doctrinale et administra-

tive descend de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Pape, son vicaire ici-bas ; que du Pape elle descend aux évêques, « pasteurs à l'égard des fidèles, brebis à l'égard de Pierre » ; que des évêques elle descend aux curés, où elle termine sa marche.

Cette croyance fut toujours celle de l'Église. Si elle changeait, c'est que l'Église cesserait d'être Église.

Or la législation de 1905 bouleverse cette organisation.

Elle associe, en effet, à l'autorité doctrinale de l'Église un tribunal purement civil, le Conseil d'État, qu'elle charge de décider, en certains cas déterminés, du catholicisme ou du non catholicisme des associations culturelles.

En ce qui concerne les associations mêmes, elle les constitue souveraines dans leur sphère administrative, délibérant et prenant leurs résolutions à la pluralité des voix, sans opposition possible du curé ; sans recours possible à l'évêque ; légalement indépendantes de l'évêque ; légalement tenant sous leur dépendance le curé.

Réfléchissant à ce statut qui nous fut proposé, j'ai parfois pensé que jamais la constitution de l'Église ne fut plus sérieusement menacée depuis les temps d'Eugène IV et du Concile de Bâle. Alors des novateurs voulaient « oligarchiser » l'Église. Son pouvoir doctrinal et administratif ne résiderait plus dans le Pape comme dans sa source première, mais dans les conciles assemblés tous les dix ans. La loi de 1905 entendait-elle « démocratiser » l'Église ? Son pouvoir doctrinal serait partagé entre les pasteurs et le Conseil d'État. Son pouvoir administratif passerait tout entier des pasteurs aux assemblées, qui se subordonneraient, à l'occasion, les pasteurs.

Les protestants et les israélites ont pu s'arranger de ce système, quoi qu'en ait écrit M. Van Kuyper : et, sans entrer dans un débat où je serais peut-être déplacé, je suis heureux que plusieurs de nos concitoyens aient trouvé, dans le statut de 1905, un abri étroit, disent-ils, leur offrant quelque aise cependant. Mais précisément parce que ce statut était acceptable aux protestants, il était inacceptable aux catholiques, dont le principe religieux fondamental est absolument contradictoire au principe fondamental protestant. Pourquoi donc le Parlement, qui se proclame, bien à tort seul maître et juge de l'intérêt religieux des Français, n'a-t-il pas fait, comme Bonaparte

le fit : un statut organique pour les catholiques, et un statut organique pour les protestants ?

C'eût été trop demander, pensera-t-on. Et nous disons, nous : Peut-on trop demander jamais, quand il s'agit d'assurer la plus sainte, la plus délicate, la plus pure, la plus indispensable des libertés humaines : celle de la conscience ?

Disons-le, d'ailleurs : on avait cru que les pasteurs, épouvantés des sacrifices qu'il leur faudrait faire pour sauver l'intégrité de la constitution à nous imposée par le Christ, l'abandonneraient ou du moins obtiendraient du Pape qu'il l'abandonnât. « C'est 600 millions, affirmaient les uns ; c'est 200 millions, affirmaient les autres, qu'il leur faudra perdre. Ils ne les perdront pas ; ils se soumettront. Le souci de la constitution cédera devant le souci de l'argent. »

Ce n'était pas 600 millions, ni même 200 millions qu'il y avait à perdre, je crois ; mais c'eût été 600 millions ou 200 millions, nous les aurions perdus.

Lors de la grande Révolution, on mit nos pères dans l'alternative de renier leurs principes ou de verser leur sang. Ils versèrent leur sang. Ce fut très beau.

De cette fois, on nous a mis dans l'alternative de renier nos principes ou de sacrifier nos biens.

Au nom de la liberté de conscience, au nom du droit, au nom des chartes modernes, nous protestons contre cette violence. Nous disons qu'un Parlement ne peut pas, ne doit pas poser ses concitoyens en pareille délibération. Quoi qu'il en soit, les catholiques français n'ont pas hésité. Ils ont accepté la pauvreté plutôt que de perdre leur honneur, en déchirant la constitution décrétée par le Seigneur. C'est moins beau qu'il y a cent ans. Ce n'est pas mal tout de même.

L'Église de France a écrit une page de désintéressement, en attendant la page d'héroïsme, si Dieu le veut. Les siècles ne l'oublieront pas.

Quelques-uns n'attendaient pas cela. Ce fut leur illusion.

Existe-t-il quelque issue à ce conflit ? Je le crois : tout finissant, en France principalement, à s'arranger.

Pourquoi donc, en effet, ne se déciderait-on pas à causer avec le suprême Pontife ? Quel est le peuple qui ne cause jamais avec lui ? Qu'on n'objecte pas que les moyens de con-

versation manquent ; qu'on ne dise pas que les fils sont rompus entre le quai d'Orsay et le Vatican. Nul ne prendrait ces réponses au sérieux.

En pareille conversation, le gouvernement de la République française ne ferait ni concession de convictions, ni concession d'amour-propre. Il ne se relâcherait pas de ses convictions, puisqu'il n'aurait à considérer le pouvoir du Pape sur les catholiques, que comme un fait séculaire, encore subsistant. Il ne céderait pas de son amour-propre, puisqu'il se bornerait à remplir l'une de ses fonctions les plus nobles, qui est d'assurer la paix des consciences. Il ne serait pas sur le chemin du baptistère de Reims ; il ne serait pas davantage sur celui de Canossa. Il serait tout bonnement à sa place de gouvernement fort et juste.

Le comprendra-t-on ? Si on le comprend, le voudra-t-on ?

Oui, on le comprendra bien, quelque jour. On le voudra bien quelque jour. Que si ce jour devait beaucoup tarder, ce serait un malheur, à notre avis, et pour l'Église et pour l'Etat.

Les Journaux au Japon et aux États-Unis

— o —

Le *Crépuscule mouvant*, un nouveau journal japonais, annonce son apparition en ces termes :

« Ce journal est sorti du sein de l'infini, d'où nous venons tous. Il commence ses pérégrinations à des millions et des millions d'exemplaires. Les rayons du soleil, la blanche lumière de la lune et des étoiles, les feuilles des arbres, les brins d'herbe, le grain de sable, le cœur des tigres, des éléphants, des moutons, des canards, des hommes et des femmes, sont ses abonnés. Dès aujourd'hui, le *Crépuscule mouvant* se répandra dans le vaste infini comme le fleuve dans l'océan. »

Si les fils de l'Orient ont le secret du pathétique pour annoncer l'apparition de nouveaux journaux, les Yankees ne leur cèdent en rien pour entourer de toutes sortes de fleurs et de belles circonlocutions le décès d'un organe. Voici comment le *Herald Banner* annonce sa fin :

« Avec ce numéro, le *Herald Banner* croise sur sa poitrine ses mains d'une blancheur de lys et tourne ses regards mou-

rants vers les fleurs de la terre. Milburn est, dès ce jour, privé de journal, après avoir assisté calmement au décès de deux autres feuilles.

« Cela nous a coûté 358 dollars d'avoir fait briller la lumière de la vérité sur cette ville. Aujourd'hui, nous secouons de nos pieds la poussière de cette ingrate petite terre et nous disparaissions dans l'infini. Adieu ! Au revoir ! Place à nos successeurs. Nous faisons pour vous ce que le diable lui-même ne ferait pas : nous vous abandonnons à votre triste sort. »

Un organe de Chicago annonçait en ces termes les progrès d'un journal concurrent :

« Notre confrère le *Chicago Million* vient de doubler son tirage. Un deuxième lecteur vient d'en acheter un numéro. »

Bilan géographique de l'année 1907

PAR F. ALEXIS-M. G.

— o —

EUROPE

FRANCE. — Voilà les Français engagés dans une petite guerre au Maroc, ce qui n'est pas pour déplaire à tout le monde. On le sait, la France accomplit avec l'Espagne le rôle policier qui leur fut assigné l'an dernier par l'Acte d'Algésiras. Nous en reparlerons plus loin.

Dans la politique générale, la France, grâce surtout à l'« entente cordiale » conclue avec l'Angleterre, est en paix avec toutes les nations, voire avec le Japon, dont on avait craint une immixtion en Indo-Chine.

Il n'en est pas malheureusement ainsi à l'intérieur du pays, où les catholiques ont à subir des vexations de tout genre. Le clergé est entravé dans son ministère, des églises mêmes sont fermées, les résidences des évêques et de beaucoup de prêtres ont été spoliées, les biens des églises mis sous séquestre, etc. A la suite de nombreux cambriolages, une loi vient d'ordonner la remise au pouvoir civil et aux communes des trésors religieux : reliquaires, châsses, livres, manuscrits, œuvres d'art accumulés par la piété des fidèles au cours de longs siècles ! Ces objets précieux vont être relégués dans des musées et des bibliothèques profanes, sous prétexte de les mettre à l'abri des voleurs.

La liberté de l'enseignement secondaire, accordée par la loi Falloux de 1850, est interdite au clergé comme aux congrégations religieuses.

A court d'argent, le gouvernement projette un *impôt sur le revenu*, qui met en émoi les financiers : aussi les capitaux français fuient-ils à l'étranger. Or, la France est la nation la plus riche en or monnayé ; elle en possède pour près de six milliards de francs, sur les 17 ou 18 milliards répandus dans l'univers.

Pendant ce temps, les communes, obligées de pourvoir à la construction d'écoles dispendieuses, contractent des emprunts, alors que déjà elles ont une dette collective de plus de 4 milliards, dont plus de la moitié est supportée par la Ville de Paris. La spoliation des biens des congrégations, qui devait procurer un « milliard » pour les pensions d'ouvriers, n'a rapporté au fisc que des déficits.

Dans le Midi a sévi une crise viticole ou « mévente des vins », due à la fraude et à l'opération de « sucrage » pour vins artificiels, grâce au bas prix du sucre, résultant d'une mauvaise répartition des impôts. Des manifestations colossales de 200.000 personnes et plus se sont produites, donnant lieu à des scènes incendiaires ou sanglantes à Montpellier, à Narbonne, à Perpignan, même à des rébellions de la part de soldats contraints de sévir contre la foule qui refusait de payer les contributions.

Pour surcroît d'infortune, de terribles *inondations* ont ravagé en octobre-novembre les provinces du bas Rhône, détruisant ou endommageant les villages, les routes, les voies ferrées. Près de Privas, le flanc argileux du mont Alissas, détrempé par les eaux d'infiltration, s'est détaché en emportant deux ponts et comblant une vallée. Dans la Drôme, un autre éboulement a écrasé un village presque entier.

Le recensement fait en 1906 prouve que si la *population* a augmenté de quelques milliers d'habitants dans 9 départements (Seine, Seine-et-Oise, Nord, Pas-de-Calais, Finistère, etc...), de quelques centaines dans 23 autres, elle a diminué dans 55 ; de sorte que, durant la dernière période quinquennale, l'augmentation moyenne annuelle n'a été que de 60.000 âmes, et la dernière année de 37.000 seulement.

Au Congrès national de géographie, tenu à Bordeaux, le

fameux projet de *Canal maritime des Deux-Mers*, entre la Méditerranée et l'Atlantique, a été de nouveau rejeté comme irréalisable, avec ou sans écluses. Il serait trop coûteux (on parle de trois milliards, dont il ne paierait jamais l'intérêt) et ne pourrait rendre grand service à la marine militaire, qui risquerait de s'y trouver bloquée en cas de guerre, ni à la marine marchande, qui trouve plus économique de faire le tour de l'Espagne que de subir les frais et les lenteurs d'un long canal à écluses.

La réforme officielle de l'« orthographe » française, basée sur le « fonétisme » a fait l'objet d'un nouveau rapport de M. Brunot, professeur en Sorbonne. Sous peu, les écoliers, sans pour cela faire leur « rétorique », écriront régulièrement des « chevaux », des « genous », des « bijoux fameus », des « épous heureux », comme aussi aporter, agraver, un téâtre, un fénomène, un dixième, une cripte, une analise, etc., en supprimant ou remplaçant les *x*, les *y*, les *th*, les *ph*, les consonnes doubles, etc., qui font le cauchemar même des lettrés.

L'Académie et les gréco-latins regimberont sans doute contre cette réforme, qui se fera cependant tôt ou tard, comme bien d'autres de ses devancières. (A suivre.)

Bibliographie

— *L'Association Loyola. Œuvre de la jeunesse catholique.* Québec. Laflamme & Proulx, Imp. 1908. Brochure illustrée, de 56 pages in-12.

On voit, en feuilletant cette jolie publication, quels progrès incroyables ont faits, en deux ans, les œuvres entreprises par les RR. PP. Jésuites, en faveur de notre jeunesse catholique de Québec. On trouvera dans cette brochure l'énumération, l'historique et la description des groupes qui composent aujourd'hui l'association Loyola. Rien donc de plus intéressant pour ceux qui ont à cœur la bonne formation de la jeunesse. De nombreuses gravures hors texte donnent une idée satisfaisante de l'installation des diverses sections de l'Œuvre: bibliothèque, salles de conférences, de gymnastique, etc.

Cette brochure est en vente, au prix de 15 sous, dans les librairies J.-P. Garneau et J.-A. Langlais et à la Bibliothèque des Bons Livres, au Loyola.

— FOI ET SYSTÈMES, par Bernard ALLO, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). 1 vol. in-16 de la Collection *Études de philosophie et de critique religieuse*. Prix : 3 fr.50 ; franco : 4 francs. Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VI*).

L'auteur a voulu distinguer la Foi, connaissance toute divine dans son principe et son objet, du bloc des systèmes humains, dont le plus vrai est loin d'atteindre au caractère absolu de la Foi. Harnack a parlé d'une « Essence » du christianisme, d'un fait de doctrine primordiale et intangible, à distinguer dans la masse des idées religieuses des chrétiens. L'auteur, catholique, ne lui donne pas tort en cela. Il sait bien que, à travers le flux et le reflux des opinions philosophiques et autres, il y a le fait immuable de la révélation du Christ, qui, dans l'Église catholique, n'a pas changé depuis dix-neuf siècles. Sans doute ce n'est pas à la façon du protestant Harnack qu'il conçoit ce fait. Mais lui aussi le croit indépendant de toutes les relativités historiques postérieures, et sait que tous les développements « authentiques » de la doctrine ne servent qu'à rendre ce fait plus lumineux pour nous, à nous faire mieux pénétrer dans son essence. Telle est l'idée centrale de ces pages, dans lesquelles l'auteur, en traitant de cet unique problème sous différents aspects, et en touchant même à quelques questions préliminaires ou connexes, s'est efforcé de n'user jamais que de la vraie critique « réaliste » qui est la setle de mise là où les intérêts les plus graves de l'âme humaine sont en jeu. Après la récente Encyclique pontificale qui montre si éloquemment la nécessité, pour les catholiques, de dégager la « Foi » de certains « systèmes », et qui même leur impose le devoir de faire un « choix » parmi les « systèmes », le livre de M. Allo, si lumineux, si libre de toute compromission, sera le bienvenu auprès de tous ceux qui ont senti toute la gravité d'une question qui intéresse la conscience de tous les chrétiens.

— LES CONTRESENS BIBLIQUES DES PRÉDICATEURS, par l'abbé J.-V. BAINVEL. In-12 (*Seconde édition*). 2 frs. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6*).

Ce petit livre, sans prétentions scientifiques, mais, de l'aveu de ceux qui l'ont utilisé, commode et pratique, est déjà devenu le *Vademecum* de bien des prêtres. Ils y trouvent signalés un

grand nombre de contresens usuels, dans les citations bibliques, qu'ils faisaient eux-mêmes, ainsi que tout le monde autour d'eux, et que maintenant ils se contentent de remarquer chez leurs collègues ; ils y ont appris à distinguer le contresens, toujours à éviter, de l'accommodation légitime ; ils y ont pris une idée des particularités courantes du langage biblique, tel qu'il se reflète dans presque toutes les phrases de notre Vulgate, ce qui leur fait mieux comprendre, dans leurs lectures journalières, mainte expression dont ils n'avaient qu'une idée confuse ou inexacte ; ils y ont puisé, ce qui est le principal, le sentiment qu'il ne faut pas citer les textes bibliques au petit bonheur, sans égard au contexte ni au sens du livre sacré ; qu'il ne suffit pas non plus, pour justifier l'emploi d'un texte, que ce texte traîne partout depuis des années, et peut-être depuis des siècles ; ils s'y sont convaincus enfin que pour répondre aux intentions, si souvent exprimées, de l'Église, il faut étudier la Bible par soi-même, avec l'aide d'une bonne traduction ou d'un bon commentaire, pour faire passer de là dans leur parole quelque chose de cette onction divine et de cette efficacité pé nétrante. Bref, ce petit livre les a éveillés, les a instruits et avertis, les a stimulés à mieux faire en les aidant à faire moins mal. Ils se félicitent de l'avoir trouvé sur leur chemin et de se l'être rendu familier.

La seconde édition a été revue avec soin, corrigée sur quelques points, augmentée de quelques remarques utiles ou de quelques contresens nouveaux.

Tout a été fait pour la rendre plus digne encore que la première du meilleur accueil.

— o —
Nos anciennes familles

On prie les représentants actuels des familles qui occupent leurs terres depuis au moins deux siècles, dans la province de Québec, de vouloir bien se faire connaître à M. Edmond Valin, Bélair (Portneuf), P. Q., et lui remettre les documents ou certificats confirmant leur assertion. Aucune candidature à la Médaille des Deux cents ans ne sera acceptée après le 15 mai prochain.

Le Comité espère que MM. les Curés des paroisses intéressées voudront bien, lorsque cela sera utile, aider les représentants actuels des anciennes familles à établir leur droit à la distinction projetée.